

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER
Mme Marie-France BARRIER
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ACTIONS EN JUSTICE ET DEFENSE DE LA COLLECTIVITE – RECOURS A UN
AVOCAT POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**ACTIONS EN JUSTICE ET DEFENSE DE LA COLLECTIVITE –
RECOURS A UN AVOCAT POUR LA GESTION DE L’AIRE
D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 5 juin 2014 et relative aux délégations de pouvoir au Président ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 novembre 2015 relative à la délégation permanente du Président pour ester en justice ;
- CONSIDERANT qu’il y a lieu d’engager des demandes de référé heure par heure pour la gestion du stationnement des familles sur l’aire d’accueil des gens du voyage ;

Monsieur le Président rappelle aux délégués, que le conseil communautaire lui a délégué le pouvoir d’intenter au nom de la CCEDA, les actions en justice ou de défendre la CCEDA dans les actions intentées contre elles.

Les décisions prises en la matière concernent toutes les actions y compris les procédures en urgence, dans lesquelles la CCEDA peut être amenée à ester en justice et ce :

- Auprès de toutes les juridictions, tant administratives que judiciaires, y compris commerciales et prud’homales ;
- Tant en 1^{ère} instance qu’en appel ou en cassation ;
- Aussi bien en défense qu’en demande ;
- Y compris en matière de plainte devant les juridictions pénales, avec ou sans constitution de partie civile.
- Y compris pour des référés heure par heure en tant que de besoin concernant les problématiques liées aux familles dans la gestion de l’aire d’accueil des gens du voyage

De plus, le Président rendra compte lors des réunions du conseil communautaire des différentes décisions prises relevant de cette délégation.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de lui déléguer le pouvoir d’intenter au nom de la CCEDA, les actions en justice y compris d’urgence ou de défendre la CCEDA dans les actions intentées contre elles notamment dans le cadre de la gestion de l’aire d’accueil des gens du voyage
- de désigner Maître MARTINET BEUNIER avocat spécialiste en droit public afin de défendre les intérêts de la CCEDA dans ses affaires.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l’unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1^{er} avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.